Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2451

commission principale :	déplacements et urbanisme
commune (s) :	Meyzieu
objet :	**Boulevard Mendès France - Prolongement - Concertation préalable**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de prolongation du boulevard Mendès France dans la partie sud du secteur de Peyssilieu à Meyzieu vise à assurer une amélioration des déplacements urbains dans la Commune en reliant à terme le chemin du Rambion au chemin de Pommier dans le cadre de la réalisation du boulevard Maréchal Leclerc. Cet axe a pour fonction de fédérer l'ensemble des quartiers périphériques de Meyzieu. Reliant des secteurs d'habitat pavillonnaire, les quartiers Mathiolan et Peyssilieu, des équipements commerciaux et des équipements publics, croisant le tracé du transport en commun en site propre Lea, il joue un rôle important en termes de déplacements de proximité.

Aujourd'hui, ce projet de prolongation du boulevard Mendès France est inscrit en emplacement réservé au plan d'occupation des sols (POS) de 1994 (emplacement réservé de voirie n° 33) ainsi qu'à l'arrêt de projet du plan local d'urbanisme (PLU) (emplacement réservé de voirie n° 33) approuvé par la délibération du Conseil en date du 14 juin 2004.

L'État étudie actuellement, dans le cadre du déploiement de la loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002, le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire pour mineurs sur la partie sud du secteur de Peyssilieu.

Ce projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire nécessite aujourd'hui l'engagement des études préalables à la réalisation de la prolongation du boulevard Mendès France, qui conduit à la mise en place d'une procédure de concertation préalable au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

L'objectif du présent rapport est d'ouvrir la concertation préalable à la réalisation de la prolongation du boulevard Mendès France.

Il est rappelé au Conseil les objectifs poursuivis par le prolongement de cette voie :

- renforcer les liaisons inter-quartiers sur le territoire de Meyzieu et leur connexion au centre et améliorer la desserte des quartiers traversés,
- assurer le désenclavement et la restructuration du quartier du Mathiolan en le reliant aux autres parties du
- permettre à terme le développement d'un projet urbain global sur le site de Peyssilieu sud territoire de la Commune par un maillage viaire cohérent,
- améliorer les conditions de desserte du futur établissement pénitentiaire depuis l'échangeur de la rocade "est", la rue de la République et la station de tramway Lea-gare de Meyzieu,

La concertation se déroulera à partir du 31 janvier 2005. Un plan de situation avec les limites, un plan reprenant les objectifs du projet et un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées constitueront le dossier mis à disposition du public à l'hôtel de Communauté et à la mairie de Meyzieu, aux heures d'ouverture habituelles. Un avis administratif sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles dans les mêmes lieux.

La date de clôture de cette concertation préalable sera fixée par avis administratif affiché à l'hôtel de Communauté et à la mairie de Meyzieu.

A l'expiration de la concertation, le bilan de celle-ci sera présenté devant le conseil de Communauté qui en délibérera ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération acceptant l'examen en urgence de ce dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis par le projet de prolongation du boulevard Mendès France à Meyzieu.

2° - Autorise monsieur le président à ouvrir, pour ledit projet, la concertation préalable selon les modalités énoncées ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,